



## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2018**

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude ROBBE, Claude TESSIER.

Absents : Pascal CARBUCCIA qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL et Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI

Absente excusée : Evelyne COUSIN MAZUR.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### **Examen de l'ordre du jour**

##### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 9 Mars 2018.**

*Adopté à l'unanimité.*

##### **2. Approbation du Compte de Gestion 2017 du Percepteur.**

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 163 544,92€ en section investissement et 377 728,76€ en section fonctionnement soit un total de 541 273,68€.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **3. Vote du Compte Administratif 2017.**

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil. Ceux-ci sont identiques au Compte de Gestion.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **4. Affectation des résultats 2017.**

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est reporté à hauteur de 327 728,76€ en section recette de Fonctionnement et 50 000,00€ sont affectés au poste Investissement.

Le résultat positif de 163 544,92€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **5. Vote des 3 Taxes 2018.**

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil et notamment la modification de la structure du taux de la taxe d'habitation suite au passage fiscal en Communauté d'Agglomération.

Pour 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de retenir 12,85 % pour la taxe d'habitation, 19,98% pour la

Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

*Adopté à l'unanimité*

##### **6. Vote du Budget 2018.**

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget investissement comprend des travaux de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour 32 300€, 64 000€ pour les projets de liaison douce et gestion des eaux pluviales ainsi que 42 000€ pour le zone 30 et le parking Rohan. 10 500€ sont affectés aux bouches à incendie. Le solde est essentiellement consacré au projet de remplacement des bâtiments modulaires de l'école et à la mise à niveau de l'équipement informatique communal. Aucun emprunt n'est prévu.

Le budget global 2018 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 916 696€
- Investissement : 296 482€
- Total : 1 213 178€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 5 000€.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **7. Régie d'avance.**

Monsieur le Maire expose le principe de cette régie qui permet de régler directement de petites dépenses courantes et ponctuelles lorsque la Commune n'est pas en compte avec le fournisseur ou prestataire. Cette régie d'avance sera associée à une carte bleue sur un compte flêché. L'avantage est d'avoir une plus grande souplesse d'approvisionnement dont Internet.

*Adopté à l'unanimité*

Suite à ce vote, Monsieur le Maire propose de fixer le plafond de cette régie à 5 000€.

*Adopté à l'unanimité*

##### **8. Paiement TIPI (Titre Payable sur Internet).**

Monsieur le Maire expose le principe de ce mode de paiement qui permet de régler par virement depuis Internet les frais de cantine. Il précise que ce service ne remplacera pas les autres

modes de paiement. Ce moyen moderne de paiement sera proposé aux familles dès la rentrée scolaire de septembre 2018. Sa gestion est hautement sécurisée et gérée par le Trésor Public.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **9. Convention SAPCA.**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de reconduction de la convention SAPCA (gestion des animaux errants ou morts sur la commune).

*Adopté à l'unanimité.*

#### **10. Subvention FER (Fonds d'Équipement Rural).**

Monsieur le Maire fait part, devant la vitesse excessive de nombreux véhicules, du projet de création d'une écluse, d'une chicane, de marquages au sol et d'une signalisation verticale rue du 8 Mai 1945 afin de mieux sécuriser la traversée du village. L'enveloppe des travaux est estimée à 25 000€ avec une subvention maximale de 50 %. Il est demandé au Conseil de délibérer sur cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **11. Rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire relate les récentes réunions avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus, consacrées au retour possible à une semaine scolaire de quatre jours avec suppression du mercredi matin. La commune de Reuil a envoyé 121 questionnaires aux parents d'élèves. Sur 66 retours (54%), les réponses sont :

- 50 sont favorables à la semaine de quatre jours (76% des retours exprimés) ;
- 16 sont favorables à la semaine de quatre jours et demi (24% des retours exprimés).

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le retour ou non à la semaine de 4 jours, précisant que ce retour entraînerait de facto l'arrêt des TAP. Après débat, ou chaque conseiller a pu exprimer son avis personnel, le Conseil, regrettant le faible taux de réponse (54%) et prenant acte de la volonté exprimée par la majorité des parents d'élèves ayant répondu, décide du retour à la semaine de quatre jours par :

- 9 voix pour ;
- 3 voix contre ;
- 1 abstention ;

En outre, le Conseil demande à ce que les horaires scolaires proposés en Conseil d'école soient redéfinis dans les meilleurs délais.

En effet deux points sont soulignés par le Conseil :

- L'amplitude horaire du matin (03h30) jugée trop importante pour la concentration des élèves et obligeant les enfants à prendre les transports bien plus tôt le matin ;
- La durée de la pause méridienne (01h30) bien trop courte afin de rendre un service de qualité. Il est rappelé que des parents se sont plaints que les enfants devaient manger bien trop rapidement.

#### **Points divers.**

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

**Didier HAMMEL** demande s'il y a eu retour à la motion du Conseil sur le Haut Débit au Tillet.

Il lui est répondu qu'aucune réponse n'est parvenue à la Commune.

Didier HAMMEL informe qu'il réitérera, si nécessaire, sa question à chaque Conseil.

**Anne BOULIN** s'inquiète des arbres couchés sur le chemin de halage et de leur enlèvement.

Une visite sera prochainement effectuée sachant que l'enlèvement des arbres incombe soit au riverain, soit à VNF selon l'endroit d'enracinement de chaque arbre.

**Lucien DUBOIS** fait un résumé sur le diagnostic du réseau eaux pluviales réalisé en mars.

**Patrick ROMANOW** informe de différents sujets évoqués en Communauté d'Agglomération : Compétence GEMAPI, Maison de Santé, Avenir de la Zone des Effaneaux et du syndicat mixte, le SCoT, la DSP (Délégation de Service Public) de la piscine, le remplacement des containers pour les déchets. Il évoque la difficulté rencontrée par une commune voisine dans la collecte des encombrants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 11 avril 2018

Le Maire,  
P. ROMANOW

